



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
Séance du 19/12/2023

Nombre de membres

Afférents :	Présents :	Qui ont pris part au vote :
13	10	13

Vote

A l'unanimité		
Pour :	Contre :	Abstention :
13	0	0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Nord
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2023, le 19 décembre à 18:00, le Conseil d'administration du CCAS DE RONCHIN s'est réuni à la SALLE DE RÉUNION DE L'EHPAD, sous la présidence de Monsieur LEMOISNE Jean-Michel, Président du CCAS, en session ordinaire.

Présents : M. LEMOISNE Jean-Michel, Président du CCAS, Mmes : CLAEYS Yvette, HELOUIN Geneviève, HOFACK Béatrice, VERHAEGHE Colette, MM : DERAM Bernard, DOUTEMENT Bernard, DUFLOT Pierre, PATOU Jean Claude, PYL Jean-François.

Excusé(s) ayant donné procuration : Madame DUROT Céline à Monsieur DOUTEMENT Bernard, Madame MEBARKIA Khalissa à Madame HOFACK Béatrice, Madame PETIT Catherine à Madame VERHAEGHE Colette

A été nommé(e) secrétaire : Mme TAIEB Gracia

2023/074 – CCAS – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LES RESTOS DU CŒUR – SAISON 2023/ 2024

Considérant l'action menée par l'association « Les Restos du Cœur » sur le territoire de Ronchin durant la campagne hivernale ;

Considérant les missions du CCAS de Ronchin en matière de lutte contre l'exclusion (en particulier, aide alimentaire) ;

Le CCAS de Ronchin apporte une aide financière et matérielle au centre des Restos du cœur de Ronchin, dont les modalités sont définies par une convention ci-jointe. Le montant total de cette participation s'élève à 4 750,00 €. Cette participation est définie pour la saison 2023-2024.

Monsieur le Président sollicite l'autorisation des membres du Conseil d'Administration de signer la dite convention.

Les membres du conseil d'administration, après en avoir discuté et délibéré, autorise à l'unanimité le président à signer la convention pour la saison 2023-2024.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Le Président et le Trésorier Principal sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le Président du CCAS,
Maire de Ronchin



Jean-Michel LEMOISNE